

## Questionnaire : évaluation de la maturité d'un projet de création d'entreprise

	Réalisé (A)	Bien avancé (B)	En cours (C)	Non fait (D)
<b>Le projet.</b>				
<b>La règle à suivre : avoir défini notre projet de manière précise, c'est avoir terminé les fondations de ce que l'on va construire.</b>				
Avez-vous écrit votre projet de reprise ou de création d'entreprise ?				
Connaissez-vous les démarches profondes de votre démarche de création d'entreprise ? Est-ce par volonté, par opportunité, par obligation, par nécessité, ... ?				
Quelle promesse faites-vous- à vos clients ? En avez-vous les moyens ?				
Avez-vous confronté votre idée, votre projet de créations a d'autres personnes (entourage, professionnels, créateurs ayant réussi) ?				
Vous êtes-vous assuré de pouvoir vous faire accompagner par des personnes de confiance compétentes ?				
<b>La maîtrise de votre futur secteur d'activité.</b>				
<b>La règle à suivre : pour bien faire votre travail il faut avant tout le connaître et le maîtriser.</b>				
Quelle connaissance avez-vous de votre futur domaine d'activité ?				
Connaissez-vous le modèle économique de votre projet de création d'entreprise ?				
Disposez-vous d'une quelconque connaissance professionnelle de votre futur domaine d'activité ?				
Disposez-vous d'une étude de marché indépendante faite dans le cadre de votre création d'entreprise ?				
Avez-vous défini les caractéristiques de vos futurs clients (lieu, âge, CSP, sexe, profession, Entreprise, particuliers, interlocuteur cible, .....)?				
Avez-vous défini les attentes et les besoins de vos futurs clients ?				
Avez-vous défini les produits, services que vous allez commercialiser (prix, quantité, engagement, ...)				

Savez-vous où sont situés vos clients et sur quelle zone géographique vous allez prospecter ?				
Existe-t-il des concurrents ? Les avez-vous identifiés ? Les avez-vous testés ? Comment vous différenciez-vous de vos concurrents (avantages concurrentiels (tarifs, savoir-faire, délais, qualité), innovation possible, organisation, ...)				
<b>L'état d'avancement de votre projet.</b>				
<b>La règle à suivre : le porteur de projet motivé avance contre vents et marées car chaque problème a sa solution.</b>				
Avez-vous rédigé un projet de statuts pour votre société ?				
Avez-vous contacté plusieurs banques ?				
Avez-vous défini le lieu d'installation de votre future entreprise ? Si oui quelles sont les raisons de ce choix ?				
Allez-vous vous associer pour votre projet ?				
Connaissez-vous bien vos futurs associés ?				
Avez-vous établi un pacte d'associé (ou intégré des conditions particulières dans vos statuts) ?				
Votre conjoint va-t-il travailler dans l'entreprise ? Avez-vous défini son statut ?				
<b>Etes-vous bien préparé ?</b>				
<b>La règle à suivre : Si le porteur de projet est le capitaine de projet de création d'entreprise, les accompagnateurs qualifiés sont ses instruments de navigation (boussole, sextant, radar, carte marine....). Difficile d'arriver à bon port sans eux...</b>				
Avez-vous pensé à étudier les assurances nécessaires, voire spécifiques à votre activité ?				
Avez-vous pris contact avec votre CCI, votre chambre des métiers, des associations de créateurs ?				
Etes-vous soutenu dans votre projet de création par votre famille ?				
Avez-vous contacté un expert-comptable ?				
Avez-vous étudié les questions d'ordre juridique, sociales, fiscales et comptables ?				
<b>Votre accompagnement pour mener bien ce projet</b>				

<b>La règle à suivre : on dit souvent que l'homme seul est bien mal accompagné, profitez des réseaux existants et n'hésitez pas à organiser votre propre accompagnement pour disposer des informations utiles, d'expériences diverses enrichissantes et de personnes compétentes pur vous stimuler et vous guider.</b>				
Vous êtes-vous inscrit dans un réseau de jeunes créateurs d'entreprise ou d'entrepreneurs ?				
Connaissez-vous des dirigeants d'entreprise avec qui parler ?				
Connaissez-vous d'anciens créateurs d'entreprise qui ont réussi dans leur projet ?				
Avez-vous contacté des professionnels compétents pour faire un comité d'accompagnement ?				
Avez-vous entrepris des démarches auprès du Centre de Formalités des Entreprises ? (statuts, k-bis...)				
Si vous souhaitez vous franchiser, avez-vous étudié tous les éléments du Document d'Information				
Précontractuel (DIP – loi Doubin) ?				
Avez-vous étudié le montage fiscal optimal ?				
<b>L'ouverture d'esprit.</b>				
<b>La règle à suivre : On s'enrichi des idées et des méthodes des autres. La diversité des solutions employées par d'autres dirigeants dans la même situation est une source d'inspiration pour nos propres problématiques.</b>				
<b>LA RÈGLE D'OR : "Restez à l'écoute !"</b>				
Vous êtes-vous inscrit à une organisation professionnelle ?				
Avez-vous suivi ou vous êtes-vous inscrit à une formation ?				
Si vous créez ou reprenez une franchise, avez-vous contacté un franchisé de votre futur réseau ?				
<b>Envisagez-vous une formation (métier, gestion,...) ?</b>				
<b>La règle à suivre : bien se connaître, est une partie de la solution</b>				
Avez-vous fait le point sur vos compétences personnelles ?				
Avez-vous trouvé les compétences complémentaires pour vous seconder ?				
Avez-vous mesuré les incidences de votre projet sur votre vie personnelle				

Pensez-vous que votre nouvelle activité soit en adéquation avec votre rythme de vie personnelle et familiale ?				
La rentabilité de votre entreprise sera-t-elle suffisante pour dégager le revenu nécessaire à vos besoins personnels ?				
Avez-vous défini quel sera votre futur statut ?				
Avez-vous prévu des assurances complémentaires ?				
Votre famille sera-t-elle correctement assurée ?				
Serez-vous bien assuré en cas de soucis de santé ?				
Avez-vous réfléchi à votre retraite et trouvé une solution durable et sérieuse ?				
Avez-vous évalué l'incidence fiscale de votre nouveau statut sur votre fiscalité personnelle ?				
Envisagez-vous de vous assurer contre les pertes de revenus consécutives à un accident, une invalidité ou une maladie vous affectant dans le cadre de votre nouvelle activité ?				
Avez-vous bien identifié le régime d'assurance maladie auquel vous allez être affilié dans le cadre de votre nouveau statut ?				
Disposez-vous d'une mutuelle complémentaire santé ? (personnelle ou affiliée à celle de votre conjoint)				
Les dépenses de santé de votre famille seront-elles toujours bien couvertes ?				
Avez-vous pensé à votre retraite et aux avantages de la Loi Madelin si vous êtes TNS(1) ? (ex : gérant de SARL,...)				
<b>Le financement de votre projet</b>				
<b>La règle à suivre : trouvez le financement nécessaire, ni trop ni trop peu c'est partir du bon pied pour ne pas s'enliser régulièrement dans des soucis quotidien de gestion de trésorerie ou d'investisseurs impatient.</b>				
Avez-vous réalisé un bilan prévisionnel ?				
Avez-vous réalisé un Business Plan ?				
Avez-vous discuté et fait valider votre Business Plan par un expert-comptable ?				
Connaissez-vous précisément vos besoins de financement ?				
Disposez-vous d'un apport personnel ?				

Vous êtes –vous renseigné auprès de réseaux, d’organismes ou d’associations d’aide au financement des créations d’entreprises (Oséo, réseau entreprendre, réseau local) pour une caution, un prêt d’honneur ou une garantie ?				
Avez-vous trouvé le financement nécessaire à la création de votre entreprise ?				
En cas de besoin de financements complémentaires, avez-vous préparé un dossier pour d’éventuels investisseurs ?				

**Vous avez obtenu une majorité de A et B : Votre projet est finalisé !**

Vous êtes prêt pour concrétiser votre projet de création ou de reprise.

**Vous avez obtenu une majorité de B et C : Votre projet est bien avancé !**

Il vous reste quelques questions à traiter pour finaliser votre projet de création d’entreprise. Pour continuer d’avancer, reprenez chaque question et voyez les points restant à éclaircir.

**Vous avez obtenu une majorité de C et D : Votre projet se construit !**

Pour construire un projet structuré et viable, des éléments complémentaires sont nécessaires.

Reprenez les éléments du quiz pour vous aider à bâtir et affiner votre démarche. Le dossier sur la création d’entreprise vous aidera à mieux cerner les enjeux ainsi qu’à avancer dans votre projet.

Retrouvez ce questionnaire dans un article du [Blog Valoxy](http://blog.valoxy.org/questionnaire-projet-creation-entreprise/) : <http://blog.valoxy.org/questionnaire-projet-creation-entreprise/>